

02.05.2007 - 15:23 Uhr

Exercice annuel 2006: les assurés profitent du succès de CONCORDIA

Lucerne (ots) -

La stabilisation des coûts des prestations, la bonne situation des réserves ainsi qu'une gestion interne des coûts toujours rigoureuse ont été les facteurs principaux permettant la réalisation d'un très bon exercice annuel 2006. CONCORDIA retransmet l'intégralité de son succès à ses assurés et renonce en grande partie à des majorations de primes pour 2008.

Depuis l'introduction de la loi sur l'assurance-maladie LAMal en 1996, l'augmentation des coûts des prestations dans le domaine de la santé n'a jusqu'à ce jour encore jamais été aussi faible qu'en 2006. Il ne peut encore être question d'un réel revirement de tendance. Cependant, les énormes efforts de CONCORDIA déployés dans les domaines du contrôle des factures et du Case Management ainsi que le succès des modèles novateurs de soins gérés ont porté leurs fruits; en 2007 déjà, CONCORDIA n'a dû entreprendre qu'une faible majoration des primes, inférieure à celle de la moyenne de la branche. La bonne situation de nos réserves servira également au cours des prochaines années à la stabilisation des primes et profitera ainsi directement aux assurés.

Des résultats positifs dans toutes les catégories d'assurance

Dans l'exercice annuel 2006, CONCORDIA a enregistré des résultats positifs dans toutes les catégories d'assurance. Le produit d'assurance a augmenté d'environ 25 millions pour atteindre 1,813 milliard de francs, alors que la charge d'assurance a accusé une hausse de 11 millions et atteint 1,754 milliard de francs. Les recettes de primes globales ont augmenté de 1,3 % pour s'établir à 1,815 milliard de francs. Avec un total de 1,653 milliard de francs, les prestations nettes ont stagné par rapport à l'année précédente. Les provisions ont été accrues d'environ 52 millions pour atteindre un total de 837,2 millions de francs. L'excédent des produits obtenu a été intégralement assigné aux réserves. L'effectif des assurés a enregistré un accroissement de 10'000 clients et affiche un total de 665'000 personnes.

2008: aucune majoration de primes pour les enfants ainsi que pour les assurés HMO et myDoc

Il n'y aura aucune majoration de primes en 2008 pour tous les enfants assurés auprès de CONCORDIA et ceci aussi bien dans l'assurance obligatoire des soins que dans les assurances complémentaires. De plus, aucune majoration de primes n'est prévue pour les clients qui ont souscrit un contrat myDoc assurance médecin de famille ou une assurance de santé HMO auprès de CONCORDIA; au début 2007, ceci concernait déjà 40 % de l'effectif de nos assurés. Dans certains cantons, les assurés myDoc vont même profiter d'une réduction de primes. CONCORDIA continue de ce fait à concentrer ses efforts vers des solutions telles que sa stratégie du Managed Care, génératrice de réelles réductions de coûts et à les répercuter sur ses clients plutôt que de promouvoir la désolidarisation entre assurés, comme cela serait le cas avec le lancement d'une caisse bon marché.

Le groupe CONCORDIA sous une nouvelle réorganisation

Ce printemps, le groupe CONCORDIA a été nouvellement structuré, de sorte que les synergies internes puissent être encore mieux exploitées. L'association CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents a transféré, au 1er janvier 2007, les affaires

d'assurance-maladie et accidents à la société anonyme nouvellement fondée sous le même nom. En outre, les autres sociétés ont été placées, en même temps que CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA, sous le toit commun d'une holding. L'association CONCORDIA conserve, en tant qu'actionnaire unique de CONCORDIA Participations SA, le contrôle des affaires d'assurance-maladie.

Contact:

CONCORDIA
Dr. Mark Glutz
Bundesplatz 15
Postfach
6002 Luzern
E-Mail: medienanfragen@concordia.ch
Tel.: +41/41/228'01'11
Fax: +41/41/228'01'41
Internet: www.concordia.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004587/100531486> abgerufen werden.